

Charte du bénévole - Chiens en cavale

L'association Chiens en cavale a pour mission d'assurer le bien-être des chiens tout en offrant aux bénévoles une expérience enrichissante et responsable. Cette charte fixe les engagements et les bonnes pratiques à respecter lors des promenades. Son non-respect peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive du programme de bénévolat.

1. Engagement et Responsabilité

- Le bénévole s'engage à honorer les réservations de promenade et à respecter les horaires (toute absence imprévue doit être signalée rapidement).
- Le bénévole, s'il est mineur, doit fournir une autorisation parentale.

2. Respect du Chien

- Chaque chien est un individu avec ses besoins et caractéristiques : le bénévole doit respecter ses particularités.
- L'utilisation de la force ou tout comportement agressif est strictement interdit.

3. Déroulement de la Promenade

- Porter le badge promeneur
- Le chien doit toujours être tenu en laisse, sous surveillance constante
- Choisir un itinéraire sans zones à risque (routes, lieux bruyants, etc.).
- Ramasser les déjections du chien.

4. Sécurité et Prévention

- En cas de comportement inhabituel (stress, agressivité, fatigue excessive), stopper la promenade et informer le propriétaire ainsi que l'association.
- Ne pas laisser interagir le chien avec d'autres animaux ou personnes.

5. Communication et Respect des Règles

- Toute difficulté rencontrée doit être signalée à l'association.
- Le respect des autres bénévoles, des propriétaires et de leurs animaux est essentiel.
- Un comportement bienveillant et patient est attendu de tous.

Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter.

Nom et prénom :	
Age :	
Date :	
Signature :	

Chiens en cavale Charte bénévole